

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique 1.1-Marchés publics

N° DP-2023-12

<u>Objet</u>: Marché CDC 23017: Prestation de ménage pour le Pôle Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) de Vire Normandie

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 et n°D2023-1-1-8 du 9 février 2023 ;

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société SEGID Propreté,

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: De signer le marché CDC23017 Prestation ménage pour le PSLA de Vire Normandie avec **SEGID Propreté** domicilié au 4 Impasse Initialis – CITIS – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

L'exécution des prestations aura lieu du 04/06/2023 au 03/06/2024.

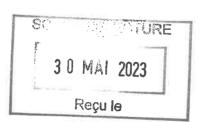
Le montant global du marché s'élève à 37 486.80 € HT soit 12 495.60 € HT par an.

<u>Article 2</u> : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Vire,
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- à/aux intéressé(s).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

<u>Article 3</u>: Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Fait à Vire Normandie Le 23 mai 2023

Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau.

M. Marc ANDREU SABATER

INTERCOM de la Vire au Noireau

Mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Nofreau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs », le : 3 0 MAI 2023

